

# Bref examen critique de *Unitatis Redintegratio*

par le frère Pierre-Marie O.P.

*Unitatis redintegratio* (dans la suite : *UR*) est le décret de Vatican II sur l'œcuménisme, c'est à dire le rapprochement avec les protestants et les schismatiques orientaux tel que le souhaite le Concile <sup>1</sup>. Ce décret donne les principes appliqués depuis cinquante ans dans ce domaine, notamment en cette « Année Luther » qui voit un rapprochement spectaculaire entre l'Église conciliaire et le luthéranisme : « Aujourd'hui, les luthériens et les catholiques, avec tous les protestants, nous sommes d'accord sur la doctrine de la justification : sur ce point si important, [Luther] ne s'était pas trompé. Il a préparé un "remède" pour l'Église <sup>2</sup>. »

Ce « bref examen critique » s'inspire – quant à la forme – du *Bref Examen critique de la nouvelle messe*, présenté à Paul VI par les cardinaux Ottaviani et Bacci <sup>3</sup>.

Ce texte a été présenté en 2004 au *Troisième Symposium de Paris*. Nous en donnons une version corrigée et améliorée <sup>4</sup>.

*Le Sel de la terre.*

## Introduction

**L**E SCHÉMA PRÉPARATOIRE DU DÉCRET SUR l'œcuménisme a été élaboré par le secrétariat pour l'Unité des chrétiens. Il a connu deux concurrents :

---

<sup>1</sup> — Voir *Concile œcuménique Vatican II, constitutions, décrets, déclarations*, Édition du Centurion, Paris, 1967p. 605 et sq. Sauf indication contraire, la mise en italique de certaines expressions est de nous.

<sup>2</sup> — Pape François, *ORLF* 26 du 30 juin 2016, p. 10.

<sup>3</sup> — Supplément à *Introibo* n° 95, Association Noël Pinot, 54 rue Delaâge, 49100 Angers, p. 2 et 3. On le trouve aussi chez Clovis dans : *La Raison de notre combat, la messe catholique*, Clovis, BP 88, 91152 Étampes cedex.

<sup>4</sup> — Publiée dans *L'Unité spirituelle du genre humain dans la religion de Vatican II – Études théologiques – Troisième Symposium de Paris*, Paris, *Vu de haut* hors-série, 2005, p. 163-192.

– Le schéma *Ut omnes unum sint* préparé par la commission pour les Églises orientales présidée par le cardinal Cicognani, qui fut présenté au Concile le 26 novembre 1962.

– Le chapitre 11, intitulé « *de œcumenismo* », du schéma sur l'Église préparé par la commission théologique sous la présidence du cardinal Ottaviani [dans la suite : schéma « Ottaviani »]<sup>1</sup>. Ce chapitre 11 fut présenté à la commission centrale préparatoire le 20 juin 1962 et au Concile le 1<sup>er</sup> décembre 1962.

Ces deux textes « concurrents » furent abandonnés. Le premier fut enterré avec honneur le 1<sup>er</sup> décembre 1962<sup>2</sup>. Le second fut rejeté avec tout le schéma sur l'Église un peu plus tard.

Il n'est pas téméraire de penser que ces deux textes furent écartés parce qu'ils étaient trop traditionnels et, par conséquent, incompatibles avec la nouvelle théologie. Ils allaient pourtant déjà loin dans les concessions possibles à la nouvelle théologie<sup>3</sup>. C'est pourquoi, sans négliger ces deux textes, nous appuierons principalement notre critique d'*UR* sur les schémas préparés pour le concile Vatican I, qui sont plus traditionnels<sup>4</sup>.

Le père Yves Congar O.P. explique que ce « grand et beau texte [...] traduit l'esprit de Jean XXIII qui [...] peut en être considéré comme le premier père » :

C'est Jean XXIII en effet qui a voulu le Concile, qui lui a donné ces deux finalités, entre lesquelles il mettait un lien : la rénovation interne de l'Église catholique, le service de la cause de l'unité chrétienne. C'est Jean XXIII qui a invité les Communions chrétiennes non catholiques à envoyer des observateurs au Concile, qui a

1 — Pour une présentation générale de ce schéma « Ottaviani », voir *Le Sel de la terre* 27 ; pour le chapitre sur l'œcumenisme, voir *Le Sel de la terre* 40. — Le texte latin se trouve dans *Acta Synodalia Sacrosancti Concilii Œcumenici Vaticani II*, Volumen I (Periodus prima), Pars IV (congregationes generales XXXI-XXXVI), Typis polyglottis Vaticanis, 1971 [dans la suite : AS 1/4], p. 12-91. Traduction par nos soins.

2 — Ce jour-là, une proposition fut mise au vote par laquelle les Pères conciliaires « approuvaient [le décret] comme document rappelant ce qu'il y a de commun dans la foi, gage de souvenir et de bienveillance envers les frères séparés de l'Orient. Ce décret toutefois, après prise en considération des amendements qui seront présentés, sera proposé en un document unique avec le décret *De œcumenismo*, préparé par le secrétariat pour l'Unité des chrétiens, et le chapitre XI *De œcumenismo* du schéma de constitution dogmatique *De Ecclesia* ». Le vote ouvrait deux seules possibilités : *placet, non placet*. La proposition fut approuvée par 2 068 voix contre 36 et 8 nulles. (ALBERIGO Giuseppe, *Histoire du concile Vatican II, 1959-1965, II La Formation de la conscience conciliaire*, Paris, Cerf, 1998 [dans la suite : ALBERIGO II], 388).

3 — Le chapitre 11 du *De Ecclesia* fut rédigé par le père J. Witte, de l'Université Grégorienne, membre de la commission théologique. Ce père (avec Mgr Journet et Mgr G. Philips) avait déjà manifesté le désir de modifier la définition des « membres de l'Église » donnée par *Mystici Corporis*. En outre, on dit que les pères Congar et Betti influèrent sur la réalisation de ce chapitre (BURIGANA Riccardo, in *Verso il concilio Vaticano II 1960-1962 a cura di Giuseppe ALBERIGO e Alberto MELLONI*, Gênes, Marietti, 1993, p. 176-177).

4 — Sur ces schémas de Vatican I, voir *Le Sel de la terre* 23 à 26.

donné à ces observateurs le statut de travail le plus libéral, dans un climat d'ouverture et de confiance sans réticence, saluant lui-même « leur chère présence ». C'est Jean XXIII qui a créé, pour les accueillir et pour traiter toutes les questions que l'ouverture œcuménique devait poser, le *secrétariat pour l'Unité*, dont il confiait la direction au cardinal Bea, assisté par Mgr Willebrands. C'est Jean XXIII enfin qui, dès le début du Concile, a assimilé ce Secrétariat aux commissions conciliaires acte d'une grande portée, qui devait permettre au secrétariat pour l'Unité d'intervenir au Concile, d'y présenter des textes en son nom propre, au même titre que les commissions proprement dites. C'est, juridiquement, à cette décision réellement sensationnelle, bien que discrète, que nous devons le présent texte. [...]

La veille du jour où le vote définitif a été acquis, le secrétariat général du Concile, Mgr Felici, avait fait savoir aux Pères que, sur intervention d'une autorité supérieure (qui est évidemment celle du pape), le *secrétariat pour l'Unité* introduisait dix-neuf modifications dans le texte qui avait été cependant acquis, paragraphe par paragraphe et chapitre par chapitre, dans des votes antérieurs. L'émotion fut grande dans l'assemblée, plus grande encore, nuancée de peine profonde, dans les rangs des observateurs dont leurs amis et les membres du secrétariat pour l'Unité qui sont en rapports quotidiens avec eux, partageaient la tristesse.

Cependant, ami lecteur, crois-moi : je te livre l'absolu de ma sincérité. Je viens de relire attentivement ces trois chapitres *De œcumenismo*. Leur substance, leur teneur même est inchangée. Si on les lisait pour la première fois, ignorant l'épisode dont nous venons de parler, on ne verrait que cette franche et forte déclaration, par l'Église catholique unanime, le Saint-Père à sa tête, de son propos d'œcuménisme. Non ! le texte n'est pas dévalorisé. Nul d'entre nous n'eût imaginé, il y a seulement trois ans, qu'il pût être tel et recueillir un accord unanime. Du reste nous ne voulons influencer personne. Comme la voix, jadis entendue par Augustin dans le jardin de Milan, nous disons à tout frère chrétien : « *Tolle, lege ! Prends et lis !* » Le texte fera lui-même sa preuve... <sup>1</sup>.

Nous allons suivre ce conseil, prendre des extraits de ce texte (dans la traduction donnée par les éditions du Centurion, 1967), en les faisant suivre d'un commentaire succinct.

## Préambule

*UR 1* : Promouvoir la restauration de l'unité entre tous les chrétiens est l'un des buts principaux du saint Concile œcuménique de Vatican II.

Avec une affirmation de l'objectif œcuménique du Concile, nous trouvons ici et une définition de l'œcuménisme qui serait la « restauration de

---

<sup>1</sup> — Yves CONGAR, « Introduction » à *Unitatis redintegratio, Documents conciliaires*, t. 1, Centurion, Paris, 1965, p. 165-168.

l'unité entre tous les chrétiens » – comme si celle-ci avait été perdue – et non plus un « retour à l'unité » selon la vision traditionnelle de l'Église.

*UR 1, 2* : Or, le Maître des siècles, qui poursuit son dessein de grâce avec sagesse et patience à l'égard des pécheurs que nous sommes, a commencé en ces derniers temps de répandre plus abondamment dans les chrétiens divisés entre eux l'esprit de repentir et le désir de l'union. Très nombreux sont partout les hommes qui ont été touchés par cette grâce et, sous l'action de l'Esprit-Saint, est né un mouvement qui s'amplifie également de jour en jour chez nos frères séparés en vue de rétablir l'unité de tous les chrétiens.

« Le désir de l'union », qui est une « grâce », n'a pas été accordé à l'Église catholique, mais aux « chrétiens divisés entre eux » : nous voilà déjà préparés à entendre que l'Esprit-Saint ne refuse pas de se servir des communautés schismatiques et hérétiques pour diffuser ses grâces les plus importantes.

De cette grâce, précise *UR*, « est né un mouvement qui s'amplifie de jour en jour chez nos frères séparés <sup>1</sup> en vue de rétablir l'unité de tous les chrétiens ».

Saint Pie X dit dans son catéchisme que l'Église est la société des *vrais* chrétiens. Si l'on veut rétablir l'unité de tous les chrétiens, il faut et il suffit d'en faire des vrais chrétiens, et ils seront unis dans l'Église catholique.

*UR 1, 3* : Presque tous cependant, bien que de façon diverse, aspirent à une Église de Dieu, une et visible, vraiment universelle, envoyée au monde entier pour qu'il se convertisse à l'Évangile et qu'il soit ainsi sauvé pour la gloire de Dieu.

Ce passage omet de rappeler que « l'Église de Dieu, une et visible, vraiment universelle », à laquelle aspirent « les chrétiens divisés entre eux » est tout simplement l'Église catholique.

## Chapitre I

### Les principes catholiques de l'œcuménisme

#### § 2 [Sans titre]

*UR 2, 1* : En ceci est apparue la charité de Dieu pour nous, que le Fils unique de Dieu a été envoyé au monde par le Père afin que, fait homme, il régénérât tout le genre humain, en le rachetant, et qu'il le rassemblât en un tout (voir 1 Jn 4, 9 ; Col 1, 18-20 ; Jn 11, 52).

Il aurait été bon de préciser que, même si Dieu appelle tous les hommes à entrer dans son Église, de fait ce n'est pas *tout le genre humain* qui sera

---

<sup>1</sup> — « *Sejuncti* » serait mieux traduit par « disjoints ». C'est à dessein que le Concile évite le mot « *separatus* ».

« rassemblé en un tout », mais seulement *ceux qui ont la vraie foi* <sup>1</sup>.

### § 3 Des relations entre les frères séparés et l'Église catholique

UR 3, 1 : Au cours des siècles suivants naquirent des dissensions plus graves, et des communautés considérables furent séparées de la pleine communion de l'Église catholique, parfois par la faute des personnes de l'une ou de l'autre partie. Ceux qui naissent aujourd'hui dans de telles communautés et qui vivent de la foi au Christ, ne peuvent être accusés de péché de division, et l'Église catholique les entoure de respect fraternel et de charité. En effet, ceux qui croient au Christ et qui ont reçu valablement le baptême, se trouvent dans une certaine communion, bien qu'imparfaite, avec l'Église catholique.

Il est vrai que « ceux qui naissent » ne sont pas coupables « de péché de division » au moment de leur naissance, mais ils le sont plus tard, quand ils adhèrent formellement à l'hérésie ou au schisme.

Il serait irréaliste d'imaginer que tous les schismatiques et hérétiques sont dans l'ignorance invincible, c'est à dire non coupable <sup>2</sup>.

De fait, il n'est pas difficile de reconnaître que l'Église catholique est la vraie Église du Christ :

Quant à décider quelle religion est la vraie, cela n'est pas difficile à qui-conque voudra en juger avec prudence et sincérité. En effet, des preuves très nombreuses et éclatantes, la vérité des prophéties, la multitude des miracles, la prodigieuse célérité de la propagation de la foi, même parmi ses ennemis et en dépit des plus grands obstacles, le témoignage des martyrs et d'autres arguments semblables prouvent clairement que la seule vraie religion est celle que Jésus-Christ a instituée lui-même et qu'il a donné mission à son Église de garder et de propager <sup>3</sup>.

Le texte conciliaire parle d'une « certaine communion, bien qu'imparfaite, avec l'Église catholique ». Ce concept de communion *pleine ou imparfaite* est une nouveauté de Vatican II <sup>4</sup>. Pour la justifier, les experts ont prétendu forger une nouvelle notion de « communion » qui serait dogmatique et non canonique. Citons Gustave Thils :

La notion de « communion » engagée ici est donc dogmatique. Et non « canonique » ; du point de vue canonique, en effet, on est ou l'on n'est pas en communion avec telle ou telle Église. [...] Par contre, le point de vue « dog-

<sup>1</sup> — Or l'Église ne s'identifie pas avec le genre humain tout entier, à moins d'admettre la théorie hérétique de la rédemption universelle. Voir l'ouvrage du professeur Johannes DÖRMANN, *L'Étrange théologie de Jean-Paul II et l'esprit d'Assise*.

<sup>2</sup> — Voir les extraits de l'ouvrage de Mgr Gaston de SÉGUR, *Causeries sur le protestantisme d'aujourd'hui*, publiés dans *Le Sel de la terre* 71 (hiver 2009-2010), p. 90 et sq.

<sup>3</sup> — LÉON XIII, *Immortale Dei*, PIN 131-132 et *Libertas*, PIN 203-204.

<sup>4</sup> — Voir frère PIERRE-MARIE, « L'Unité de l'Église », *La Tentation de l'œcuménisme*, Versailles, 1999, et l'éditorial du *Sel de la terre* 35 (hiver 2000-2001).

matique », ou si l'on veut : la notion « dogmatique » engagée ici, est susceptible de « plus ou moins ». *La « communion » chrétienne est faite de l'ensemble des liens, de l'ensemble des biens ou éléments d'Église* <sup>1</sup>.

La nouvelle notion de communion est liée à celle d'« éléments d'Église ». Aussi n'est-on pas surpris de voir cette notion introduite dans le texte d'UR :

UR 3, 2 : Au surplus, parmi les *éléments* ou les biens par l'ensemble desquels l'Église se construit et est vivifiée, plusieurs et même beaucoup, et de grande valeur, peuvent exister en dehors des limites visibles de l'Église catholique : la parole de Dieu écrite, la vie de la grâce, la foi, l'espérance et la charité, d'autres dons intérieurs du Saint-Esprit et d'autres éléments visibles. Tout cela, qui provient du Christ et conduit à lui, appartient de droit à l'unique Église du Christ.

Gustave Thils, dans le même ouvrage, explique que le Concile a choisi délibérément de parler d'« éléments » plutôt que de « vestiges », terme dont on se servait autrefois pour désigner ce qui reste de la véritable Église dans les communautés qui se sont séparées de son sein.

Les « vestiges » sont des points communs entre la vraie Église et les fausses Églises. Ainsi, les protestants admettent une partie au moins de la Bible, les orthodoxes ont gardé les sept sacrements, etc.

Toutefois, ce terme fait penser à des « ruines » et il fut jugé trop négatif par la nouvelle théologie. On a donc opté pour la notion d'« éléments » également utilisée en LG, n° 8.

On trouve les mêmes idées chez Yves Congar :

[L'Église] a en soi, venant du Christ, des principes capables de donner à tout l'homme et à tous les hommes une animation nouvelle, celle du Second Adam, et de tout rassembler en un peuple nouveau de réconciliés, qui soit le Corps du Christ. Ces principes [...] sont multiples parce que l'humanité est complexe, qu'ils doivent atteindre, pénétrer, animer, pour la réaliser en peuple de réconciliés et en Église. *Bien qu'ils aient ordre l'un à l'autre, qu'ils se précisent et se complètent l'un l'autre, ils peuvent, dans une certaine mesure, être réalisés l'un sans l'autre* : non certes dans l'Église comme telle, qui contient inaliénablement leur plénitude, mais en nous, dans les membres de l'Église qui peuvent être inégalement vivifiés par son âme et n'être animés que par une partie de ses énergies vivifiantes. *Il y aura appartenance parfaite à l'Église* – et, pour autant, au Christ – *quand on vivra selon tous les principes* de vie nouvelle et de réconciliation avec Dieu dont le Christ a déposé la plénitude dans son Église ; *il y aura appartenance imparfaite à l'Église* – et, pour autant, au Christ – *quand on vivra selon l'un ou l'autre* seulement des principes de vie nouvelle par quoi le Christ se constitue un peuple de réconciliés. C'est parce que les biens de la nouvelle

1 — THILS Gustave, *Le Décret sur l'œcuménisme du deuxième concile du Vatican*, Paris, Desclée de Brouwer, 1966, p. 46-47.

Alliance sont multiples qu'on peut être plus ou moins de l'Église et lui appartenir à des titres divers <sup>1</sup>.

Congar s'est lui-même inspiré de Charles Journet. Le théologien genevois s'interroge sur la manière dont l'âme de l'Église – consistant dans le caractère sacramental, la grâce sacramentelle et l'orientation immanente venant de la juridiction – peut être présente à une âme et la constituer membre de l'Église. Le père Congar résume ainsi la pensée de Journet :

L'âme de l'Église peut d'abord être présente toute entière *selon tous ses éléments* (tous les enfants validement baptisés, les adultes catholiques justes) et elle peut l'être *selon quelques-uns seulement de ses éléments* : grâce sacramentelle et caractère sacramental ; grâce non sacramentelle seule ; caractère seulement <sup>2</sup>.

Gustave Thils précise que ces fameux « éléments » sont dynamiques :

Ces éléments d'Église, malgré le caractère abstrait de leur nom, sont considérés comme dynamiques. Ils ne sont pas des réalités matérialisées et figées, statiques dirait-on aujourd'hui. Ils sont des valeurs spirituelles, vivantes, qui tendent d'elles mêmes vers leur achèvement et leur accomplissement. C'est pour souligner cela que la fin de la péricope que nous commentons a été transformée, « qui provient du Christ et conduit à Lui » <sup>3</sup>.

Là encore, l'idée vient d'Yves Congar :

Qu'un tel élément existe, de quelque manière, en dehors de l'Église, c'est là une situation anormale et violente; et il appelle, de sa nature, son intégration complète dans l'unique Corps du Christ, à la fois invisible et visible, qu'est l'Église catholique; mais si, *en raison d'une bonne foi* <sup>4</sup> qui est la condition de tout, il garde l'essentiel au moins de son efficacité, il produit dans cette âme son effet d'incorporation en la communion du peuple de la nouvelle Alliance: il produit effectivement une incorporation spirituelle (*voto*) à l'Église et tend de tout son poids vers une incorporation totale et sensible (*re*) au corps ecclésiastique catholique <sup>5</sup>.

<sup>1</sup> — CONGAR O.P. Yves, *Chrétiens désunis. Principes d'un « œcuménisme » catholique*, Paris, Cerf, « Unam sanctam » n° 1, 1937, p. 283-284.

<sup>2</sup> — *Revue de Sciences Philosophiques et Théologiques* 22 (1933), p. 747-750 où le père Congar analyse un article de Journet paru dans *Nova et Vetera* VIII (1933), p. 90-103.

<sup>3</sup> — THILS Gustave, *Le Décret sur l'œcuménisme du deuxième concile du Vatican*, Paris, Desclée de Brouwer, 1966, p. 53.

<sup>4</sup> — C'est nous qui soulignons (note du *Sel de la terre*).

<sup>5</sup> — CONGAR O.P. Yves, *Chrétiens désunis*, p. 292. Congar va jusqu'à appeler « membres de l'Église » ceux qui lui sont unis ainsi imparfaitement. Cela, le Concile ne l'a pas fait (explicitement). — Sur l'aspect dynamique des éléments d'Église, voir aussi LG 8 : « Des éléments nombreux de sanctification et de vérité se trouvent hors de ses structures, éléments qui, appartenant proprement par don de Dieu à l'Église du Christ, appellent par eux-mêmes l'unité catholique. »

La « bonne foi » dont parle ici le père Congar ne suffit pas. Luther prétendait aussi être de « bonne foi ». Il répondit au pape qui le sommait de se rétracter : « Je ne puis ni ne veux me rétracter en rien, car il n'est ni sûr ni honnête d'agir contre sa propre conscience <sup>1</sup>. » Pour être membre de l'Église, il ne suffit pas de la *bonne* foi, il faut la foi surnaturelle, c'est-à-dire la *vraie* foi, comme nous le verrons plus loin.

La nouvelle théorie n'est au fond qu'une forme de matérialisme. Elle considère l'Église comme un assemblage de blocs ou « d'éléments », une sorte de « mécano » ou de voiture automobile.

Selon cette conception, plus une « Église » aurait d'éléments, et plus elle serait « en communion » avec l'Église catholique. En réalité, un système qui reprend plus d'éléments de vérité est plus dangereux qu'un autre qui en a moins. Une chaise à trois pieds, qui tient debout, est plus dangereuse qu'une chaise à deux pieds sur laquelle personne n'a l'idée de s'asseoir. Un billet de banque très bien imité est plus dangereux qu'un faux facilement reconnaissable. <sup>2</sup>

En saine philosophie, il faut maintenir que le tout est *plus* que l'assemblage des parties : il a la *forme* du tout (appelée *âme* dans un être vivant) qui ne se trouve pas dans les parties. Ainsi un homme est plus que la somme de ses membres et organes.

Les éléments, lorsqu'ils sont inclus dans le tout, sont « informés » par cette forme (ou âme) et reçoivent d'elle une orientation, une « spécification » qui en change la nature. Par exemple, il y a les mêmes composants dans un poison et dans un aliment (du carbone, de l'oxygène, de l'hydrogène, etc.), mais ils n'ont pas le même effet sur celui qui les absorbe.

L'Église est plus que la somme d'un certain nombre d'éléments, elle est une réalité vivante, qui possède une âme (le Saint-Esprit) et qui dépend d'une Tête (le Christ). En dehors de l'Église, ces « éléments » ne sont pas vivants et ils ne vivifient pas, ils peuvent même tuer.

Saint Bède le Vénérable, dans son *Commentaire sur la première épître de saint Pierre*, exprime cette vérité d'une manière très frappante. Partant de l'analogie faite par saint Pierre entre le déluge et le baptême, il explique que l'eau du baptême ne sauve pas ceux qui sont hors de l'Église, mais plutôt les damne :

Le fait que l'eau du déluge ne sauve pas, mais tue ceux qui sont situés hors de l'arche, préfigure sans aucun doute que tout hérétique, bien qu'il possède le

---

<sup>1</sup> — Rapport de la commission luthéro-catholique romaine sur l'unité du 17 juin 2013 « du conflit à la communion », § 55.

<sup>2</sup> — Voir l'article de l'abbé Fernando RIFAN « Œcuménisme et missions », in *La Tentation de l'œcuménisme*, Versailles, 1999, p. 438. Voir aussi p. 444-445.

sacrement de baptême, n'est pas plongé dans les enfers par d'autres eaux, mais précisément par celles qui soulèvent l'arche aux cieux <sup>1</sup>.

Pourtant le Concile termine son paragraphe par cette phrase qui dit exactement le contraire :

*UR 3, 4* : En conséquence, ces Églises <sup>2</sup> et communautés séparées, bien que nous les croyions souffrir de déficiences, ne sont nullement dépourvues de signification et de valeur dans le mystère du salut. *L'Esprit du Christ, en effet, ne refuse pas de se servir d'elles comme de moyens de salut, dont la force dérive de la plénitude de grâce et de vérité qui a été confiée à l'Église catholique* <sup>3</sup>.

Cette phrase est opposée au dogme « hors de l'Église pas de salut », tel que l'entend la Tradition.

Remarquons que le Concile note lui-même que cette erreur est une conséquence (« en conséquence ») de la nouvelle théorie sur « la communion imparfaite » et « les éléments d'Église dynamiques ».

Sans doute, continue le décret, ces Églises et communautés séparées « ne jouissent pas de cette unité que Jésus-Christ a voulu dispenser à tous ceux qu'il a régénérés et vivifiés » (*UR 3, 5*) : elles n'en sont pas moins des *moyens de salut*.

Si bien que l'Église catholique revendique seulement d'être un « moyen général de salut », et non plus *l'unique* arche de salut :

*UR 3, 6* : C'est, en effet, par la seule Église catholique du Christ, laquelle est le « *moyen général de salut* <sup>4</sup> », que peut s'obtenir toute plénitude des moyens de salut. Car c'est au seul collège apostolique, dont Pierre est le Chef, que furent confiées, selon notre foi, toutes les richesses de la nouvelle Alliance, afin de constituer sur la terre un seul Corps du Christ auquel il faut que soient pleinement incorporés tous ceux qui, d'une certaine façon, appartiennent déjà au peuple de Dieu.

Autrement dit, pour le Concile, l'Église catholique n'est plus *nécessaire*.

<sup>1</sup> — *Quod ergo aqua diluvii non salvavit extra arcam positos, sed occidit, sine dubio præfigurabat omnem hereticum, licet habentem baptismatis sacramentum, non aliis, sed ipsis aquis ad inferna mergendum, quibus arca sublevatur ad cælum.* Saint BÉDE LE VÉNÉRABLE, *Commentaire sur la première épître de saint Pierre* (1 P 3, 21), PL 93, col. 60.

<sup>2</sup> — Ici le texte renvoie en note aux conciles Latran IV, Lyon II et Florence qui empoient le nom d'Église pour parler des orientaux schismatiques. Mais ces conciles ne disent pas que ces Églises sont des moyens de salut.

<sup>3</sup> — Le terme *catholique* fut ajouté *in extremis* par Paul VI lui-même, le 19 novembre 1964, ainsi que 18 autres changements, comme nous l'avons déjà noté. — *Proinde ipsae Ecclesiae et Communitates seiunctae, etsi defectus illas pati credimus, nequaquam in mysterio salutis significatione et pondere exutae sunt. Iis enim Spiritus Christi uti non renuit tamquam salutis mediis, quorum virtus derivatur ab ipsa plenitudine gratiae et veritatis quae Ecclesiae catholicae concredita est.*

<sup>4</sup> — « *Generale auxilium salutis* ». Les guillemets ne sont pas dans le texte latin, mais dans la traduction française. La mise en italique est de nous.

Sans doute, on affirme : « Il faut que soient pleinement incorporés [à l'Église catholique du Christ] tous ceux qui, d'une certaine façon, appartiennent déjà au peuple de Dieu », mais ce « *il faut* » n'est pas contraignant puisque les Églises et communautés séparées sont aussi des « moyens de salut » et que leurs membres « d'une certaine façon, appartiennent déjà au peuple de Dieu ».

Ce qui est en cause, c'est la *nécessité de l'Église pour le salut*. Pour voir combien cette nouvelle doctrine s'éloigne de la Tradition catholique, citons ici le schéma sur l'Église qui fut préparé pour le concile Vatican I. Après le chapitre 5 qui traitait de l'unité visible de l'Église, vient le chapitre 6 intitulé « l'Église est une société tout à fait nécessaire pour obtenir le salut <sup>1</sup> » :

Par là, tous peuvent comprendre que l'Église du Christ est la société nécessaire pour obtenir le salut. Sa nécessité est aussi forte que celle de la participation et de l'union au Christ et à son Corps mystique. Il n'a nourri aucune communauté et il n'a pris soin d'aucune comme de son Église, qu'il a aimée seule, « pour qui il s'est livré, afin de la sanctifier, la purifiant dans le bain de la régénération par la parole de vie. Il a voulu se la présenter à lui-même, toute resplendissante, sans tache ni ride, ni rien de tel, mais sainte et immaculée » (Ep 5, 25-27). C'est pourquoi nous enseignons que l'Église n'est pas une société facultative, comme s'il était indifférent pour le salut de la connaître ou de l'ignorer, d'y entrer ou de la quitter. Elle est absolument nécessaire, et non pas seulement en vertu du précepte du Seigneur ordonnant à toutes les nations d'entrer en elle, mais nécessaire aussi comme un moyen puisque, dans l'ordre du salut voulu par la Providence, la communication du Saint-Esprit, la participation à la vérité et à la vie ne s'obtiennent que dans l'Église et par l'Église dont la tête est le Christ <sup>2</sup>.

#### § 4 : De l'œcuménisme

UR 4 « exhorte tous les fidèles catholiques à reconnaître les signes des temps et à prendre une part active à l'effort œcuménique ».

Yves Congar note que ce décret est en progrès par rapport à l'encyclique *Ecclesiam suam* de Paul VI (6 août 1964), car celle-ci restait encore dans la perspective d'un dialogue qui part de l'Église catholique comme de son centre. Ici, « on ne dit nullement que l'œcuménisme soit un retour à l'Église catholique telle qu'elle est aujourd'hui <sup>3</sup> ».

<sup>1</sup> — *Ecclesiam esse societatem ad salutem consequendam omnino necessariam*.

<sup>2</sup> — Voir texte latin et commentaires dans *Le Sel de la terre* 23, p. 44 et sq. Seraient aussi à citer : le chapitre suivant du même schéma (« Hors de l'Église, personne ne peut être sauvé », voir *Le Sel de la terre* 23, p. 46 et sq.) ; le chapitre 6 du schéma révisé (« Il y a une seule vraie Église en dehors de laquelle on ne peut espérer le salut », voir *Le Sel de la terre* 26, p. 42 et sq.) ; et le chapitre 2 du schéma sur l'Église pour le concile Vatican II (« Les membres de l'Église et sa nécessité pour le salut », voir *Le Sel de la terre* 27, p. 43 et sq.

<sup>3</sup> — Yves CONGAR, « Introduction » à *Unitatis redintegratio*, p. 175.

Le décret distingue « l'œuvre de préparation et de réconciliation des personnes individuelles qui désirent la pleine communion avec l'Église catholique » et « l'initiative œcuménique ». Il précise qu'il « n'y a, entre elles, aucune opposition, puisque l'une et l'autre procèdent d'une disposition admirable de Dieu ».

Le schéma « Ottaviani », lui, encourageait à

inviter avec amour les chrétiens séparés à venir à elle : c'est pourquoi le sacré Synode approuve et inculque qu'on promeuve les initiatives des catholiques par lesquelles les frères séparés sont éclairés sur la doctrine et la vie de l'Église, en sorte que chacun d'entre eux soit attiré à elle <sup>1</sup>.

L'œcuménisme proposé par le schéma « Ottaviani » était un « œcuménisme de retour », cherchant à « convertir » les communautés entières. Par conséquent, il ne s'opposait pas aux conversions individuelles :

C'est pourquoi, ceux qui s'efforcent d'obéir de tout cœur à la volonté du Christ et de croître dans « l'œcuménicité », doivent, sous la conduite de l'Esprit du Christ, s'approcher de plus en plus de cette Église qui, même si elle est la maison de Dieu une et indivisible, jouit cependant de diverses demeures dans le monde entier, dans l'unité de foi, de gouvernement et de communion sous l'unique vicaire du Christ <sup>2</sup>.

Reprenons la lecture d'*UR* :

*UR* 4, 7 : Conservant l'unité dans ce qui est nécessaire, que tous, dans l'Église, chacun selon la charge qui lui est confiée, gardent la liberté qui leur est due, qu'il s'agisse des formes diverses de la vie spirituelle et de la discipline, de la variété des rites liturgiques, et même de l'élaboration théologique de la vérité révélée ; et qu'en tout ils pratiquent la charité.

Ce passage est une adaptation de l'adage attribué à saint Augustin <sup>3</sup> : « *in necessariis unitas, in dubiis libertas, in omnibus caritas* (unité dans les choses nécessaires, liberté dans les douteuses, charité en toute chose) ».

Il laisse entendre que « les formes diverses de la vie spirituelle et de la discipline, la variété des rites liturgiques, et même l'élaboration théologique de la vérité révélée <sup>4</sup> » font partie des « *dubia* (choses douteuses) » libres.

<sup>1</sup> — Voir *Le Sel de la terre* 40, p. 76.

<sup>2</sup> — Schéma « Ottaviani », *Sel de la terre* 40, p. 78.

<sup>3</sup> — Mais qui, en réalité, est d'un obscur théologien protestant, Petrus Meiderlin, connu sous le nom de Rupert Meldenius, en 1626. Voir *Lettre des dominicains d'Avrillé* n° 69.

<sup>4</sup> — « *In theologica veritatis revelatae elaboratione* ».

## Chapitre II

### Exercice de l'œcuménisme

*UR 5* : Le souci de réaliser l'union [...] conduit vers l'unité pleine et parfaite.

*UR* aura beau protester : « nous croyons qu'elle [l'unité accordée par le Christ à son Église] subsiste de façon inamissible dans l'Église catholique » (*UR 4, 3*), ce passage (et d'autres) suggère que l'unité de l'Église catholique n'est ni pleine, ni parfaite.

#### § 6 *Rénovation de l'Église*

*UR 6, 1* : Si, par suite des circonstances, [...] dans la formulation de la doctrine, qu'il faut distinguer avec soin du dépôt de la foi, il est arrivé que, sur certains points, on se soit montré trop peu attentif, il faut y remédier en temps opportun d'une façon appropriée.

On voit que la distinction introduite par Jean XXIII entre « le dépôt lui-même de la foi, c'est-à-dire les vérités contenues dans notre vénérable doctrine », et « la forme sous laquelle ces vérités sont énoncées <sup>1</sup> », est utile à l'œcuménisme et permet de supposer que l'Église a pu se montrer inattentive sur certains points à cette formulation.

#### § 7 *La conversion du cœur*

*UR 7* : Il n'y a pas de véritable œcuménisme sans conversion intérieure.

De quelle conversion s'agit-il ? Yves Congar, dans sa présentation de ce texte, parle de se « convertir » à l'œcuménisme :

Tous ceux qui ont progressé dans la voie de l'œcuménisme témoignent qu'elle a été pour eux une voie de purification et d'élargissement de leur âme et de leur esprit. Ils sont devenus plus chrétiens tant par les exigences internes de leur engagement que grâce au contact vivifiant des Autres. Ils ont été amenés à dépasser la routine de leurs positions confessionnelles, à refaire leur théologie, à atteindre le niveau où ce que l'on tient dans sa fidélité catholique devient vie, exigence, large respiration de l'âme. Une attitude seulement apologétique ou controversiste n'exige de nous aucune mise en question. Le travail œcuménique, tout au contraire, exige de telles mises en question qui sont le principe d'une *conversion* <sup>2</sup> : évidemment dans la fidélité, sans iconoclasme puéril et facile, dans le sérieux d'une fidélité qui s'approfondit en s'interrogeant.

Il y a plusieurs degrés dans le sens œcuménique. Les uns s'arrêtent peut-être au niveau d'une certaine aménité dans les rapports en gardant l'idée de convertir

---

1 — Allocution d'ouverture du concile Vatican II *Gaudet Mater Ecclesiaz*, 11 octobre 1962.

2 — Souligné dans le texte.

ainsi les autres à nos bonnes raisons. Les autres voient davantage la nécessité d'une adaptation à la mentalité de nos dialoguants, mais sans aller jusqu'au niveau des mises en question et de la conversion spirituelle qu'un œcuménisme authentique réclame de nous-mêmes <sup>1</sup>.

Autrefois, l'Église cherchait à convertir les autres, mais cette attitude « apologétique ou controversiste » est dénigrée. Il s'agit maintenant, selon Congar, de se convertir soi-même par un « contact vivifiant des Autres » (majuscule dans l'original). Ce que décrit le père dominicain avec des expressions creuses et vagues (« élargissement de l'âme et de l'esprit », « dans le sérieux d'une fidélité qui s'approfondit en s'interrogeant ») ressemble à une conversion à l'idéologie maçonnique qui prétend englober toutes les religions dans une sagesse supérieure.

UR 7 : Par une humble prière, nous devons donc demander pardon à Dieu et aux frères séparés.

Cette phrase inaugure l'ère de la repentance, et affirme que l'Église catholique aurait des fautes à se faire pardonner par les « frères séparés ».

Congar en est fort satisfait : « Notre texte dit (bien que pas tout à fait dans ces termes) que le début de l'œcuménisme est la pénitence œcuménique <sup>2</sup>. »

### § 8 La prière en commun

Ce paragraphe parle de la prière en commun, mais aussi de la *communicatio in sacris* (la participation aux choses sacrées, c'est-à-dire à la liturgie et aux sacrements).

UR 8 : Il n'est pas permis de considérer la *communicatio in sacris* comme un moyen à employer sans discernement pour rétablir l'unité des chrétiens. Deux principes règlent principalement cette *communicatio* : exprimer l'unité de l'Église ; faire participer aux moyens de grâce.

UR prétend que la *communicatio in sacris* est un moyen d'exprimer l'unité des chrétiens, qu'il faut toutefois employer avec discernement (on ne nous précise pas sur quoi porte ce discernement). Mais le cardinal Ottaviani, en présentant son schéma sur l'œcuménisme devant la commission centrale préparatoire avant le Concile, avait dit avec justesse :

Toute participation active *de par sa nature* est telle qu'elle obscurcit la liturgie sacrée comme signe de l'unité ecclésiastique, et donc ne peut être permise que pour une raison grave.

<sup>1</sup> — Yves CONGAR, « Introduction » à *Unitatis redintegratio*, p. 178-179 et 191.

<sup>2</sup> — Yves CONGAR, « Introduction » à *Unitatis redintegratio*, p. 180.

UR pose donc un principe faux. Par ailleurs, il ne donne aucune règle permettant d'exercer le discernement qu'il réclame. Rappelons les règles qui étaient données avant le Concile par l'Église catholique :

A) *Communication passive* [d'un hérétique à un culte de l'Église catholique] : Le principe général est celui-ci : la communication passive est interdite en principe, parce que faire participer les hérétiques à nos cérémonies sacrées, c'est leur laisser croire qu'il y a unité de croyances religieuses entre eux et nous ; c'est donc chose intrinsèquement mauvaise, qui revient à supprimer toute différence entre le culte catholique et les cultes hérétiques. Mais dès que les circonstances extérieures suffisent à exclure cette signification condamnable, le mal intrinsèque disparaît et l'on peut, en raison de sérieuses difficultés à agir autrement et en l'absence de scandale, tolérer la présence des hérétiques à nos cérémonies.

B) *La communication active* [d'un catholique à un culte non-catholique] :

La communication *active formelle* [quand il y a adhésion intérieure et volontaire aux cérémonies religieuses hérétiques] est toujours interdite, puisqu'elle équivaut à une négation de la foi catholique.

La communication *active matérielle* [simple présence, sans adhésion intérieure et volontaire aux cérémonies religieuses hérétiques] *et privée* n'est pas illicite, pourvu qu'elle ne porte pas sur une chose intrinsèquement mauvaise [comme le serait un acte contraire à la loi naturelle].

La communication *active matérielle et publique* est, en soi, prohibée par la loi ecclésiastique et par la loi naturelle, sous peine de péché grave, et cela pour plusieurs motifs : péril de perversion dans la foi, scandale des fidèles, apparence d'approbation d'une religion fausse ou de négation de la vraie religion. Cependant, quand la communication avec les hérétiques n'a plus cette signification et ne présente plus ces dangers, elle peut être tolérée pour des motifs proportionnés à son importance <sup>1</sup>.

On sait comment, après le Concile, la *communicatio in sacris* a eu tendance à se multiplier dans les cérémonies interreligieuses, notamment depuis « Assise » (1987). Signalons quelques exemples : la participation active du pape à des cérémonies protestantes <sup>2</sup>, la communion donnée aux protestants <sup>3</sup>, la permission donnée aux catholiques de participer à des

1 — DTC, « hérésie », col. 2231-2233, article de A. Michel. Voir *Le Sel de la terre* 40, p. 79-81.

2 — Pour Benoît XVI voir *Le Sel de la terre* 84, printemps 2013, p. 5-7, et pour le pape François voir l'analyse donnée dans le *Courrier de Rome* 591, septembre 2016, de la visite au temple luthérien de Rome.

3 — « L'hospitalité eucharistique » est permise par le Code de droit canonique de 1983 (n° 844, § 4). Mgr Lefebvre et Mgr de Castro Mayer l'ont dénoncée dans leur « Manifeste épiscopal » du 21 novembre 1983 (voir *Le Sel de la terre* 68, printemps 2009, p. 193). Ainsi, à la messe des obsèques de Jean-Paul II, onze jours avant d'être élu pape, le cardinal Ratzinger a donné la communion dans la main au frère Roger Schutz, de Taizé, qu'il savait être protestant. Voir *Sel de la terre* 58, automne 2006, p. 95.

messes de schismatiques et d'y communier même quand ces « messes » n'ont pas les paroles de la consécration <sup>1</sup>, etc.

### § 9 *Connaissance réciproque fraternelle*

Ce paragraphe parle de l'étude nécessaire pour que les catholiques aient

une meilleure connaissance de la doctrine et de l'histoire, de la vie spirituelle et culturelle, de la mentalité religieuse et de la culture propre à leurs frères (séparés <sup>2</sup>). Peuvent y contribuer beaucoup de réunions mixtes, où, d'égal à égal, on traite en particulier de questions théologiques, pourvu que ceux qui y prennent part, sous la vigilance des évêques, soient vraiment compétents.

Nulle part il n'est dit que de telles réunions peuvent être dangereuses pour la foi. Sur ce point, le schéma « Ottaviani » était meilleur :

Cependant le sacré Synode avertit tous les fidèles qu'il faut user d'une grande prudence dans ce travail difficile, de peur que, mus, certes, par un zèle apostolique, mais non selon la science, ils ne s'exposent au péril de l'indifférentisme ou de l'interconfessionnalisme, comme on dit, ou que, par une manière agitée de procéder, ils ne nuisent plus qu'ils ne servent à la chose projetée <sup>3</sup>.

### § 10 *Formation œcuménique*

UR 10 : La théologie et les autres disciplines, surtout l'histoire, doivent être enseignées aussi dans un sens œcuménique. Il est, en effet, très important que les futurs pasteurs et les prêtres possèdent la théologie ainsi exactement élaborée, et *non pas en termes de polémique*, surtout pour les questions concernant les relations des frères séparés avec l'Église catholique <sup>4</sup>.

L'œcuménisme va donc changer aussi la formation des prêtres : il faut se garder de la polémique dans la théologie. Par ce trait de plume, on supprime une bonne partie de la Tradition. En effet un grand nombre d'œuvres des Pères de l'Église sont polémiques <sup>5</sup>.

Cette formation œcuménique, dit le décret, doit s'adresser spécialement aux « catholiques missionnaires [qui] travaillent dans les mêmes pays que d'autres chrétiens ». Il n'est pas étonnant qu'avec de tels principes les missionnaires ne soient plus armés pour convertir les païens et les sectateurs des autres religions.

1 — Voir *Le Sel de la terre* 43, hiver 2002-2003, p. 3-5.

2 — Ajouté par le traducteur.

3 — Instruction du Saint-Office *Ecclesia Catholica*, 20 décembre 1949, p. 144.

4 — *Multum enim interest futuros pastores et sacerdotes pollere theologia hoc modo [sub aspectu œcuménico] adamussim elaborata, non polemica, in iis imprimis, quae fratrum seiunctorum erga Ecclesiam catholicam relationes spectant.* Voir *Le Sel de la terre* 40, p. 78 et sq.

5 — Par exemple, saint Augustin a une bonne quarantaine d'œuvres polémiques contre les Juifs, les ariens, les manichéens, les donatistes, les pélagiens, etc.

### § 11 *La manière d'exprimer et d'exposer la doctrine de la foi*

Ce paragraphe souligne qu'il « faut expliquer la foi catholique de façon plus profonde et plus droite », comme si l'Église ne l'exposait pas de manière assez droite jusqu'à présent.

Ce même paragraphe introduit la dangereuse notion de « hiérarchie » dans les vérités révélées :

En exposant la doctrine, ils se rappelleront qu'il y a un ordre ou une « hiérarchie <sup>1</sup> » des vérités de la doctrine catholique, en raison de leur rapport différent avec les fondements de la foi chrétienne.

Sans doute il y a un ordre entre les vérités chrétiennes, mais parler de hiérarchie donne à entendre qu'il y a des vérités qui sont plus ou moins importantes pour le salut, alors que la « dernière » vérité de foi est aussi nécessaire que la première. Mettre en doute un seul dogme de la foi, c'est affirmer que Dieu peut se tromper ou nous tromper, c'est perdre la vertu de foi et mériter d'être condamné : « *qui non crediderit condemnabitur* (celui qui ne croira pas sera condamné) » (Mc 16, 16).

### § 12 *Collaboration avec les frères séparés*

Ce paragraphe souhaite que « tous les chrétiens, face à l'ensemble des nations, confessent leur foi en Dieu ».

C'est mettre sur le même pied la foi divine (des catholiques) et la foi humaine des hérétiques. Les protestants n'ont pas la foi divine, ils croient en Luther, mais ils ne croient pas en Dieu. Citons sur ce point le *Catéchisme catholique de la crise dans l'Église* :

**Celui qui nie ne serait-ce qu'un seul dogme, a perdu la foi, car il ne reçoit pas la Révélation de Dieu, mais s'établit lui-même juge de ce qui est à croire.**

• *Ne peut-on nier un dogme et continuer à croire aux autres, et donc conserver, au moins partiellement, la foi ?*

— « Celui qui, même sur un seul point, nie une des vérités de foi, perd en réalité la foi tout entière, car il se refuse à respecter Dieu comme vérité suprême et motif formel de la foi [Léon XIII, encyclique *Satis cognitum*, 29 juin 1896]. » Et le pape cite saint Augustin qui disait, à propos des hérétiques : « C'est en bien des choses qu'ils sont d'accord avec moi, et en peu de choses qu'ils ne le sont pas. Mais à cause de ce peu de choses dans lesquelles ils ne sont pas d'accord avec moi, les nombreux points d'accord ne leur servent de rien » [PL 36, 641].

• *Que faut-il penser du slogan couramment répandu selon lequel, dans nos rapports avec les « chrétiens séparés », nous devons regarder ce qui nous unit plutôt que ce qui nous sépare ?*

---

1 — Ce mot est aussi entre guillemets dans le texte latin.

— Quand il s'agit de la foi, il est absolument faux et contraire à l'enseignement traditionnel de l'Église de dire qu'il faut regarder ce qui nous est commun plutôt que ce qui nous divise. On donne ainsi l'impression que les différences ne porteraient que sur des détails sans importance, alors qu'il s'agit en réalité de la plénitude de la vérité révélée <sup>1</sup>.

Ce paragraphe 12 d'*UR* souhaite aussi la collaboration sociale des « chrétiens » :

Aujourd'hui qu'une très large collaboration s'est instaurée dans le domaine social, tous les hommes sans exception sont appelés à cette œuvre commune, mais surtout ceux qui croient en Dieu, et, en tout premier lieu, tous les chrétiens, à cause même du nom du Christ dont ils sont ornés. La collaboration de tous les chrétiens exprime vivement l'union déjà existante entre eux, et elle met en plus lumineuse évidence le visage du Christ serviteur. Cette collaboration, déjà établie en beaucoup de pays, doit être sans cesse accentuée.

L'Église a toujours mis en garde les catholiques contre les dangers de cette collaboration, notamment sur le danger des « syndicats mixtes <sup>2</sup> ». Là aussi, le schéma « Ottaviani » était meilleur :

S'il est question de la manière et des moyens par lesquels, en unissant nos forces, on défend certains principes de la religion chrétienne ou même du droit naturel, ou par lesquels on instaure un ordre social droit ou l'on secourt les peuples qui ont besoin d'une aide économique ou culturelle, alors les catholiques peuvent coopérer avec les chrétiens séparés, et parfois le doivent <sup>3</sup>. [...] Mais, pour que tout cela puisse se réaliser sans péril spirituel, le sacré Synode avertit les catholiques qu'ils aient devant les yeux la Révélation divine et la doctrine de l'Église, spécialement en ce qui concerne les réalités sociales <sup>4</sup>, et que toutes leurs initiatives de ce genre se fassent avec l'approbation et sous la vigilance de l'autorité ecclésiastique <sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> — Abbé Matthias GAUDRON, *Catéchisme catholique de la crise dans l'Église*, éditions du Sel, 5<sup>e</sup> éd., p. 21-22.

<sup>2</sup> — Voir par exemple l'encyclique de saint Pie X *Singulari quadam caritate* du 24 septembre 1912 sur les Associations ouvrières catholiques et mixtes.

<sup>3</sup> — Le schéma renvoie ici en note à l'Instruction du Saint-Office *Ecclesia Catholica*, 20 décembre 1949.

<sup>4</sup> — *Ibid.*

<sup>5</sup> — Schéma « Ottaviani », *Sel de la terre* 40, p. 84.

## Chapitre III

# Des Églises et des communautés ecclésiales séparées du Siège apostolique romain

### I. Considération spéciale des Églises d'Orient

#### § 14. *Esprit et histoire propres des Orientaux*

*UR 14* : Pendant plusieurs siècles, les Églises d'Orient et d'Occident suivirent chacune leur propre voie, unies cependant par la communion fraternelle dans la foi et la vie sacramentelle, le Siège romain intervenant dans un commun accord, lorsque surgissaient entre elles des différends en matière de foi ou de discipline.

On laisse entendre que, pendant des siècles, le primat du Siège romain ne s'exerçait pas : il n'intervenait que « dans un commun accord, lorsque surgissaient entre elles des différends en matière de foi ou de discipline ». C'est historiquement faux. Pour ne citer qu'un exemple, le pape saint Victor est intervenu pour casser les règlements établis en Asie par l'Apôtre Jean au sujet de la date de Pâques <sup>1</sup>.

*UR 14* : [Du fait que plusieurs Églises patriarcales d'Orient se glorifient d'avoir été fondées par les Apôtres eux-mêmes] prévalut et prévaut encore, parmi les Orientaux, le soin particulier de conserver dans une communion de foi et de charité les relations fraternelles qui doivent exister entre les Églises locales, comme entre des sœurs.

Là encore, on laisse supposer que les Églises patriarcales d'Orient sont sœurs de l'Église romaine, et par conséquent ne seraient pas soumises à sa juridiction ordinaire.

De plus, on considère que les Églises orientales actuelles, schismatiques, sont les mêmes que celles fondées par les Apôtres, comme si le schisme n'avait pas introduit une rupture.

*UR 14, 3* : L'héritage transmis par les apôtres a été reçu de manières diverses et, depuis les origines mêmes de l'Église, il a été expliqué de façon différente selon la diversité du génie et les conditions d'existence. Ce sont toutes ces raisons, sans parler des motifs d'ordre extérieur, par suite encore du manque de compréhension mutuelle et de charité, qui donnèrent occasion aux séparations.

Ainsi, un même héritage reçu de manières diverses serait une des occasions des séparations. Cela ne peut être que si l'une des deux réceptions est incorrecte, car sinon la même foi ne pourrait que nous unir.

---

1 — Voir dom GRÉA, *L'Église et sa divine constitution*, 2<sup>e</sup> édition, Paris, 1907, p. 229-230.

### § 15. Tradition liturgique et spirituelle des Orientaux

UR 15, 1 : Par la célébration de l'eucharistie du Seigneur dans ces Églises particulières, l'Église de Dieu s'édifie et grandit, la communion entre elles se manifestant par la concélébration.

Il est vraisemblable qu'on trouve ici une des raisons de la généralisation de la concélébration dans l'Église conciliaire.

UR 15, 3 : Puisque ces Églises, bien que séparées, ont de vrais sacrements – principalement, en vertu de la succession apostolique : le sacerdoce et l'Eucharistie –, qui les unissent intimement à nous, une certaine *communicatio in sacris*, dans des circonstances favorables et avec l'approbation de l'autorité ecclésiastique <sup>1</sup>, est non seulement possible, mais même recommandable.

On affirme encore ici que les schismatiques orientaux bénéficient « de la succession apostolique » sans restriction.

On voit également que les réserves concernant la *communicatio in sacris*, dont il a été question plus haut, tendent à disparaître.

Le schéma « Ottaviani » exposait, lui, que :

L'Église, dès ses débuts, a tenu l'eucharistie comme la consommation de l'unité dans la foi et dans la communion, et comme le signe et la source de son unité devant le monde entier ; c'est pourquoi, sous la pression des schismes et des hérésies, elle a affirmé la nécessité d'une telle unité de tous les chrétiens, au point de n'admettre au culte eucharistique que ceux qui, en communion sous un évêque en lien avec le Siège romain, professent la foi une, vraie et intègre <sup>2</sup>.

Par ailleurs le schéma « Ottaviani » avait un long développement sur la *communicatio in sacris*. Il y rappelaient judicieusement que :

Il faut regarder l'assistance active dans la liturgie sacrée comme étant de soi une certaine profession de foi. C'est pourquoi l'assistance active des chrétiens dissidents, soit dans le culte même de l'Église en général, soit en particulier par la réception des sacrements, ne peut généralement être admise. [...] Il ne faut pas passer sous silence que l'assistance active dans la sacrée liturgie d'une communauté séparée, même si l'on ne consent nullement à l'erreur, signifie tout de même par sa nature propre un assentiment à la foi de cette communauté, et provoque donc en général un scandale et apporte avec soi un péril pour la foi. C'est pourquoi dans ces circonstances-là, une quelconque assistance active des catholiques dans ce culte, même sans la réception des sacrements, ne peut être admise que pour des raisons graves, en prenant des précautions pour écarter le

<sup>1</sup> — *Datis opportunis circumstantiis et approbante auctoritate ecclesiastica.*

<sup>2</sup> — Voir *Le Sel de la terre* 40, p. 76.

scandale et le danger de perversion de la foi et d'indifférentisme, et après avoir obtenu la permission de l'autorité légitime <sup>1</sup>.

### § 16. *Discipline particulière des Orientaux*

UR 16, 1 : Dans l'effort d'approfondissement de la vérité révélée, les méthodes et les moyens de connaître et d'exprimer les choses divines ont été différents en Orient et en Occident. Il n'est donc pas étonnant que certains aspects du mystère révélé aient été parfois mieux saisis et mieux exposés par l'un que par l'autre, si bien que ces diverses formules théologiques doivent souvent être considérées comme plus complémentaires qu'opposées.

On trouve une application de cette doctrine dans l'encyclique de Jean-Paul II sur le Saint-Esprit : il expose tour à tour la doctrine catholique (le Saint-Esprit procède du Père et du Fils) et la doctrine hérétique de Photius (il procède du Père seul), comme si les deux « formules théologiques doivent souvent être considérées comme plus complémentaires qu'opposées » <sup>2</sup>.

UR 16, 2 : Le Concile déclare que tout ce patrimoine spirituel et liturgique, disciplinaire et théologique, dans ses diverses traditions, fait pleinement partie de la catholicité et de l'apostolicité de l'Église.

On trouve une application de ce principe dans la reconnaissance par Rome de la validité du rite d'Addaï et Mari célébré par les Syriaques orientaux sans les paroles de la consécration <sup>3</sup>.

### § 18. *Conclusion*

UR 18 : Il [le Concile] souhaite vivement que tous les efforts dorénavant tendent à réaliser peu à peu cette unité aux divers niveaux et dans les diverses formes de la vie de l'Église [...]. Si l'on s'applique à cette œuvre de toute son âme, le Concile en a l'espoir, le mur qui sépare l'Église d'Orient de celle d'Occident étant abattu, il n'y aura plus qu'une seule demeure, affermie sur la pierre angulaire, le Christ Jésus qui fera l'unité de l'une et de l'autre <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> — Sur ce point de la *communicatio in sacris*, il y a quelques faiblesses dans le schéma « Ottaviani ». Par exemple il dit que les chrétiens séparés, « s'ils sont en même temps de bonne foi, sont en soi capables de recevoir fructueusement les autres sacrements », sans préciser qu'il leur faut la *vraie* foi. Il ouvre aussi certaines portes pour que les schismatiques et hérétiques puissent recevoir les sacrements « pour une grande utilité spirituelle ». Voir *Le Sel de la terre* 40, p. 82-84.

<sup>2</sup> — Voir *Le Sel de la terre* 46, p. 191 et sq., notamment p. 193-194.

<sup>3</sup> — Voir *Le Sel de la terre* 43, éditorial.

<sup>4</sup> — « *Sacrosancta Synodus sperat fore, ut sublato pariete occidentalem orientalemque Ecclesiam dividente, unica tandem fiat mansio angulari firmata lapide, Christo Iesu, qui faciet utraque unum.* » Et on lit en note : Voir Conc. de Florence, sess. 6 (1439), définition *Laetentur caeli* : Mansi 31, 1026 E. — En réalité, le Concile de Florence dit : « *Sublatus est de medio paries, qui occidentalem orientalemque dividebat Ecclesiam, et pax atque concordia rediit, illo angulari lapide Christo, qui*

Ce passage sur l'Orient s'achève par le souhait que « l'esprit de charité » exclue « toute forme de rivalité ». Ce souhait a trouvé son application dans les fameux accords de Balamand, qui consacrent le renoncement à la conversion des orthodoxes à l'Église catholique <sup>1</sup>.

## II. Des Églises et communautés ecclésiales séparées en Occident

### § 19. Condition spéciale de ces communautés

UR 19 : Les Églises et Communautés ecclésiales qui, à l'époque de la grande crise commencée en Occident à la fin du Moyen Age, ou dans la suite, furent séparées du Siège apostolique romain, demeurent unies à l'Église catholique par une affinité particulière et par des relations dues à la longue durée de vie du peuple chrétien dans la communion ecclésiastique au cours des siècles passés.

Il est assez étrange de dire dans *la même phrase* que les « les Églises et Communautés ecclésiales furent séparées du Siège apostolique romain » et qu'elles « demeurent unies à l'Église catholique ».

UR 19, 4 : Il faut reconnaître qu'entre ces Églises et Communautés et l'Église catholique il y a des différences considérables, non seulement de caractère historique, sociologique, psychologique et culturel, mais surtout dans l'interprétation de la vérité révélée.

Vraiment, il ne s'agirait, entre Luther, Calvin et l'Église catholique, et d'une façon générale entre l'hérésie et la foi, que d'une différence (*discrepantia*) « dans l'interprétation de la vérité révélée (*interpretationis revelatae veritatis*) » ?

On comprend que le pape François, fidèle à Vatican II put déclarer :

Aujourd'hui, les luthériens et les catholiques, avec tous les protestants, nous sommes d'accord sur la doctrine de la justification : sur ce point si important, [Luther] ne s'était pas trompé. Il a préparé un « remède » pour l'Église <sup>2</sup>.

### § 21. Étude de l'Écriture

Ce paragraphe parle de « l'amour et la vénération – presque le culte – de nos frères pour l'Écriture sainte ». Il dit qu'ils diffèrent des catholiques en ce que, « selon la foi catholique, le magistère authentique occupe une place particulière pour l'explication et la prédication de la parole de Dieu

---

*fecit utraque unum, vinculo fortissimo caritatis et pacis utrumque jungente parietem, et perpetuae unitatis foedere copulante ac continente.* » On voit que Vatican II prend des libertés dans ses citations, et le traducteur en rajoute.

1 — Voir, par exemple, *Le Sel de la terre* 44, p. 491 et sq.

2 — Pape François, *ORLF* 26 du 30 juin 2016, p. 10.

écrite ». Mais il ne parle pas du rôle de la Tradition, qui, pourtant, précède la sainte Écriture :

Si on compare entre elles la Tradition et l'Écriture en général, il faut reconnaître que celle-là précède celle-ci chronologiquement, logiquement ou selon l'ordre de connaissance tel que le Christ l'a établi et enfin selon la compréhension et l'amplitude. De ce troisième point de vue, on peut considérer la tradition comme un tout qui comprend comme parties l'enseignement par ailleurs contenu dans l'Écriture et l'enseignement concernant l'Écriture <sup>1</sup>.

### § 22. *La vie sacramentelle*

Ce paragraphe parle du lien formé par les sacrements, notamment le baptême :

Par le sacrement de baptême, toutes les fois qu'il est conféré comme il convient selon l'institution du Seigneur et reçu avec les dispositions intérieures requises, l'homme est incorporé vraiment au Christ crucifié et glorifié. [...] Le baptême est donc le lien sacramentel d'unité existant entre ceux qui ont été régénérés par lui (*UR* 22, 1-2).

Le problème est justement de définir quelles sont ces « dispositions intérieures requises » pour que le baptême incorpore au Christ et crée une unité entre ceux qui le reçoivent. Or la première condition, c'est la foi. Sans la foi, le baptême peut être valide, mais il est infructueux.

De plus, si le baptême est conféré dans une communauté hérétique, la réception du baptême est une profession de foi de l'hérésie : « L'assistance active dans les actions liturgiques comporte de soi une certaine profession de foi <sup>2</sup>. »

Loin d'unir, le baptême reçu dans l'hérésie sépare de l'Église catholique.

Ce paragraphe 22 se termine par ce morceau de bravoure :

Bien qu'elles n'aient pas avec nous la pleine unité dont le baptême est la source et bien que nous croyions que, en raison surtout de l'absence du sacrement de l'ordre, elles n'ont pas conservé la substance propre et intégrale du mystère eucharistique, cependant les communautés ecclésiales séparées de nous, lorsqu'elles célèbrent à la sainte Cène le mémorial de la mort et de la résurrection du Seigneur, professent que la vie consiste dans la communion au Christ et attendent son retour glorieux. Il faut donc que la doctrine sur la Cène du Seigneur, les autres sacrements, le culte et les ministères de l'Église, fasse l'objet du dialogue.

<sup>1</sup> — Cardinal Jean-Baptiste FRANZELIN, *La Tradition (De Divina Traditione et Scriptura)*, Courrier de Rome, s. d. (paru en 2008), thèse 21, p. 315.

<sup>2</sup> — Le schéma d'Ottaviani, § 54 : *Assistentia activa in sacris liurgicis de se quodammodo professio fidei habenda est.*

On remarquera notamment l'emploi équivoque de l'expression « communion au Christ ». Les catholiques communient sacramentellement au corps et au sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, présent substantiellement sous les apparences du pain et du vin, tandis que les protestants parlent d'une « communion » dans un sens vague, qui ne les unit pas réellement à Notre-Seigneur Jésus-Christ.

### § 23. *La vie dans le Christ*

*UR 23, 1-2* : La vie chrétienne de ces frères se nourrit de la foi au Christ, elle bénéficie de la grâce du baptême et de la prédication de la parole de Dieu. [...] La foi au Christ produit des fruits de louange et d'action de grâces pour les bienfaits reçus de Dieu. A cela s'ajoute un sens très vif de la justice et une sincère charité à l'égard du prochain.

On note plusieurs équivoques ou erreurs :

- l'affirmation que les « frères séparés », par conséquent hérétiques, ont « la foi au Christ », comme si c'était toujours ainsi, alors que ce ne peut être vrai que dans le cas d'ignorance invincible (non coupable) ;
- l'affirmation que « la vie chrétienne de ces frères séparés bénéficie de la grâce du baptême », alors que cela n'est vrai que pour les petits enfants ou pour les hérétiques dans l'ignorance invincible ;
- l'affirmation qu'ils ont « une sincère charité », alors que la charité n'existe pas sans la foi surnaturelle.

### § 23. *Conclusion*

*UR 24* : Après avoir exposé brièvement les conditions d'exercice de l'action œcuménique et indiqué les principes qui doivent la diriger, nous tournons maintenant avec confiance nos regards vers l'avenir.

On aurait attendu que le Concile invite à tourner nos regards vers Dieu, plutôt que vers l'avenir.

Le Concile souhaite instamment que les initiatives des enfants de l'Église catholique progressent unies à celles des frères séparés, sans mettre un obstacle quelconque aux voies de la Providence et sans préjuger des impulsions futures de l'Esprit-Saint.

Souhaitons que le Saint-Esprit donne une bonne « impulsion » pour réduire à rien ce faux œcuménisme.

## Conclusion : essai d'évaluation de la doctrine conciliaire à la lumière de la Tradition

Il nous faut constater que la doctrine de *UR* s'éloigne dans l'ensemble, comme dans le détail, de façon impressionnante de la théologie catholique sur les rapports entre l'Église et les autres confessions chrétiennes, telle qu'elle a été exposée dans les schémas préparatoires du concile Vatican I, dans le schéma « Ottaviani » du concile Vatican II, et dans les encycliques des papes, notamment dans *Satis Cognitum* de Léon XIII (29 juin 1896), *Mortalium Animos* de Pie XI (6 janvier 1928) et *Mystici Corporis* de Pie XII (29 juin 1943).

Outre les remarques que nous avons faites au fur et à mesure de l'analyse du texte conciliaire, nous relèverons principalement que le décret tend à détruire le dogme de la nécessité de l'Église catholique pour le salut. Celle-ci n'est plus qu'un « moyen général de salut » (*UR* 3, 6), tandis que les confessions hérétiques ou schismatiques accèdent également au rang de « moyens de salut » dont l'Esprit du Christ ne refuse pas de se servir (*UR* 3, 4).

Si l'on entend cette affirmation dans le sens que le Saint-Esprit peut se servir de ces sectes pour sauver leurs membres même quand ils n'ont aucun désir d'en sortir, cette proposition est hérétique, car elle s'oppose directement au dogme « hors de l'Église, pas de salut <sup>1</sup> ». Il faut pour se sauver avoir le désir au moins implicite d'appartenir à l'Église catholique, c'est-à-dire le désir de quitter ces sectes.

Une quinzaine d'années avant *UR*, le 8 août 1949, le Saint-Office écrivait à l'archevêque de Boston, résumant la Tradition :

Pour que quelqu'un obtienne le salut éternel, il n'est pas toujours requis qu'il soit effectivement incorporé à l'Église comme un membre, mais *il est au moins requis qu'il lui soit uni par le vœu et le désir*.

Ce vœu peut être explicite (c'est le cas du catéchumène, qui n'est pas encore membre de l'Église) ou implicite :

Cependant, il n'est pas toujours nécessaire que ce vœu soit explicite, comme il l'est chez les catéchumènes, mais, quand l'homme est victime d'une ignorance invincible, Dieu accepte aussi un vœu implicite, ainsi appelé parce qu'il est inclus dans la bonne disposition d'âme par laquelle l'homme veut conformer sa volonté à la volonté de Dieu. [...] Il ne faut pas penser non plus que n'importe quelle sorte de désir d'entrer dans l'Église suffise pour être sauvé. Car il est nécessaire que le

---

<sup>1</sup> — « Or, parmi les choses que l'Église a toujours prêchées et ne cessera jamais de prêcher, se trouve aussi cette déclaration infaillible qui nous enseigne que "Hors de l'Église, il n'y a point de salut". Ce dogme, etc. » DS 3866. — Sur ce dogme, voir abbé François LAISNEY, « Le baptême de désir », in *Le Sel de la terre* 11 et 12 ; HUGON (père) Édouard, *Hors de l'Église point de salut ?*, Eguelshardt, Clovis, 1995 (recension dans *Le Sel de la terre* 14).

vœu qui ordonne quelqu'un à l'Église soit animé par la charité parfaite. Le vœu implicite ne peut avoir d'effet que si l'homme a la foi surnaturelle <sup>1</sup>.

Si maintenant on entend la même proposition (« l'Esprit du Christ ne refuse pas de se servir des Églises et communautés séparées comme de moyens de salut ») en la restreignant aux membres de ces sectes *qui ont le désir d'appartenir à l'Église catholique*, cette phrase reste fautive et elle sent l'hérésie. En effet elle suppose que ces personnes sont dans un état où elles peuvent assurer leur salut *sans crainte*, ce qui s'oppose à ce que l'Église a toujours affirmé sur *l'état précaire* de ceux qui n'appartiennent pas *in re* à l'Église.

C'est ce qui incita les Ukrainiens à revenir à l'Église catholique au 16<sup>e</sup> siècle :

Récemment notre vénérable frère Michel, archevêque et métropolitain de Kiev [...] et la plupart des autres évêques de la province [...], grâce à la lumière du Saint-Esprit qui illuminait leur cœur, ont commencé à penser en eux-mêmes et à s'entretenir entre eux avec prudence, et à considérer sérieusement qu'ils n'étaient pas membres du Corps du Christ qu'est l'Église puisqu'ils n'étaient pas liés avec sa tête visible qu'est le souverain pontife de Rome. [...] C'est pourquoi ils décidèrent de rentrer dans l'Église romaine qui est leur mère et celle de tous les fidèles <sup>2</sup>.

Le schéma « Ottaviani » disait à ce sujet :

L'Église ne cesse de prier pour que les frères séparés, en se montrant dociles à suivre librement et de leur plein gré les impulsions internes de la divine grâce, s'efforcent de quitter cet état dans lequel, pour obtenir le salut éternel, ils manquent de si nombreux et de si importants bienfaits et aides célestes, dont ne peuvent jouir que ceux qui sont réellement membres de l'Église.

Pie XII, dans *Mystici Corporis*, invitait ces personnes

qui n'appartiennent pas à l'organisme visible de l'Église [...] à céder librement et de bon cœur aux impulsions intimes de la grâce divine et à s'efforcer de sortir d'un état où nul ne peut être sûr de son salut éternel ; car, même si par un certain désir et souhait inconscient ils se trouvent ordonnés au Corps mystique du Rédempteur, ils sont privés de tant et de si grands secours et faveurs célestes, dont on ne peut jouir que dans l'Église catholique <sup>3</sup>.

Déjà le *Syllabus* (n° 17) condamnait cette proposition :

Il faut avoir au moins *bon espoir* pour le salut éternel de tous ceux qui ne se trouvent pas du tout dans la vraie Église du Christ <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> — DS 3870-3872.

<sup>2</sup> — CLÉMENT VIII, instruction *Magnus Dominus* du 23 décembre 1595, § 1.

<sup>3</sup> — AAS, 1943, p. 242-243, cité en partie dans DS 3821. La dernière phrase est extraite de la lettre *Jam vos omnes* du pape Pie IX que nous donnons en annexe.

<sup>4</sup> — DS 2917.

Cet enseignement, répété de nombreuses fois, peut être considéré comme appartenant à l'enseignement du magistère ordinaire universel.

Il nous faut aussi rejeter comme fausses et sentant l'hérésie les propositions suivantes :

« Ceux qui croient au Christ et qui ont reçu validement le baptême, se trouvent dans une certaine communion, bien qu'imparfaite, avec l'Église catholique » (*UR* 3, 1).

« Au surplus, parmi les éléments ou les biens par l'ensemble desquels l'Église se construit et est vivifiée, plusieurs et même beaucoup, et de grande valeur, peuvent exister en dehors des limites visibles de l'Église catholique [...] Tout cela [...] provient du Christ et conduit à lui » (*UR* 3, 2).

La première proposition laisse entendre qu'une telle communion imparfaite permet de se sauver sans que soit nécessaire le désir de quitter l'hérésie ou le schisme, et la deuxième que ces *éléments* suffisent par eux-mêmes à conduire au Christ, sans qu'il soit besoin de désirer autrement l'appartenance à l'Église. Dans les deux cas on est conduit à rejeter le dogme « hors de l'Église pas de salut » tel que l'Église l'a toujours entendu.

Il nous faut donc rejeter ce décret au moins comme faux et sentant l'hérésie <sup>1</sup>.



## Annexe

### Appel aux protestants et autres acatholiques

Pour nous désintoxiquer de ce décret, lisons des extraits de la lettre *Jam vos omnes* que Pie IX a écrite aux protestants et autres acatholiques avant le concile Vatican I, le 13 septembre 1868 <sup>2</sup>.

[Le pape annonce sa décision de convoquer un concile, qui aura pour but :]

Soit de dissiper les ténèbres de tant d'erreurs funestes, qui prennent de jour en jour plus d'extension, et se déchaînent au détriment des âmes, soit d'établir de plus en plus chaque jour et d'accroître parmi les peuples chré-

<sup>1</sup> — Il faut noter ici que les erreurs que nous dénonçons sont étroitement liées à l'enseignement – également erroné – de *Lumen Gentium* (§ 14 à 16) sur les membres de l'Église et leurs liens avec les chrétiens non-catholiques et avec les non-chrétiens. Il conviendrait de faire une analyse similaire de ce texte.

<sup>2</sup> — EPS–Egl, n° 313-318 (cité en partie dans DS 2997-2999). Nous avons ajouté quelques pages non reproduits dans l'édition de Solesmes.

tiens confiés à notre vigilance, le règne de la vraie foi, de la justice et de la véritable paix de Dieu.

[Espoir dans le succès du Concile]

*Le pape leur demande d'examiner s'ils sont bien dans la voie du salut*

C'est pourquoi, soutenu par cette espérance [du succès du Concile], excité et pressé par la charité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui a livré sa vie pour le salut de tout le genre humain, nous ne pouvons nous empêcher, à l'occasion du futur concile, d'adresser nos paroles apostoliques et paternelles à tous ceux qui, bien que reconnaissant le même Jésus-Christ pour rédempteur et se glorifiant du nom de chrétiens, cependant *ne professent pas la vraie foi de Jésus-Christ*<sup>1</sup> et ne suivent pas la communion de l'Église catholique. Et nous faisons cela pour les avertir, les conjurer et les supplier, de toute l'ardeur de notre zèle et en toute charité, de vouloir bien considérer et examiner sérieusement s'ils suivent la voie tracée par le même Jésus-Christ Notre-Seigneur et qui conduit au salut éternel.

*L'Église fondée par Jésus-Christ pour le salut de tous*

Personne ne peut nier ou mettre en doute que le Christ Jésus lui-même, afin d'appliquer à toutes les générations les fruits de son œuvre rédemptrice, a ici-bas sur terre édifié sur Pierre son unique Église – c'est-à-dire l'Église une, sainte, catholique, apostolique, – et qu'il lui a conféré toute la puissance nécessaire pour garder dans son intégrité et sa pureté le dépôt de la foi, afin de transmettre cette même foi à tous les peuples, à toutes les races et à toutes les nations ; pour que tous les hommes devinssent par le baptême les membres de son Corps mystique, et qu'en eux fût toujours conservée et rendue plus parfaite cette vie nouvelle de la grâce, sans laquelle personne ne peut jamais mériter et obtenir la vie éternelle ; enfin, pour que cette même Église, qui constitue son corps mystique, demeurât toujours stable et immobile dans sa propre nature jusqu'à la consommation des siècles, pour qu'elle vécut florissante et fût en état de fournir à tous ses enfants tous les moyens de faire leur salut.

*Les sociétés religieuses dissidentes ne constituent pas la véritable Église*

Or, quiconque veut examiner avec soin et méditer la condition où se trouvent les diverses sociétés religieuses divisées entre elles et séparées de l'Église catholique qui, depuis Notre-Seigneur Jésus-Christ et ses Apôtres, a toujours exercé par ses pasteurs légitimes et exerce encore maintenant le pouvoir divin qui lui a été donné par le même Notre-Seigneur, celui-là devra se convaincre facilement que ni aucune de ces sociétés, ni toutes

---

<sup>1</sup> — Le pape Pie IX ne craint pas de dire la vérité aux protestants. Cette vérité qui nous délivre et que le concile Vatican II leur a cachée.

ensemble ne constituent en aucune façon et ne sont cette Église une et catholique que Notre-Seigneur a fondée et bâtie, et qu'il a voulu créer. Et l'on ne peut dire non plus en aucune façon que ces sociétés soient ni un membre ni une partie de cette même Église, puisqu'elles sont visiblement séparées de l'unité catholique. Puisqu'en effet ces sectes sont privées de cette autorité vivante et établie par Dieu pour enseigner spécialement aux hommes les vérités de la foi et la règle des mœurs, pour les diriger et gouverner en tout ce qui intéresse leur salut éternel, il en résulte une variation continuelle dans leurs doctrines. C'est aussi pourquoi mobilité et instabilité n'ont jamais de fin dans ces mêmes sociétés.

Chacun donc comprend parfaitement, chacun voit clairement et manifestement que cela est en opposition complète avec l'Église instituée par Notre-Seigneur, puisque dans cette Église la vérité doit toujours demeurer stable et inaccessible à tout changement, afin de conserver absolument intact le dépôt qui lui a été confié et pour la garde duquel la présence et le secours du Saint-Esprit lui ont été promis à jamais. Il n'est personne non plus qui ignore que ces dissensions de doctrine et d'opinions ont donné naissance à des schismes sociaux, qui ont enfanté eux-mêmes des communions et des sectes sans nombre, lesquelles se propagent tous les jours au grand détriment de la société chrétienne et civile.

Quiconque en effet reconnaît que la religion est le fondement de la société humaine ne peut méconnaître ni nier la force avec laquelle cette division de principes, cette opposition et cette lutte de sociétés religieuses entre elles influent sur la société civile, et avec quelle violence cette négation de l'autorité établie par Dieu pour gouverner les croyances de l'esprit humain et pour diriger les actions de l'homme, aussi bien dans sa vie privée que dans sa vie sociale, a soulevé, propagé et entretenu ces changements déplorable des choses et des temps, ces troubles qui bouleversent et accablent aujourd'hui presque tous les peuples.

### *Exhortation à revenir à l'Église*

Que tous ceux donc qui ne possèdent pas l'unité et la vérité de l'Église catholique puissent saisir l'occasion de ce Concile, où l'Église catholique, dont faisaient partie leurs aïeux, va donner de nouveau une preuve éclatante de son unité et de son invincible force vitale, pour s'efforcer, conformément aux besoins de leurs cœurs, de se dégager d'un état où ils ne peuvent être assurés de leur propre salut. Et qu'ils ne cessent point d'offrir les plus ferventes prières au Dieu des miséricordes, afin qu'il renverse le mur de division, qu'il dissipe les ténèbres des erreurs, et qu'il les ramène à la sainte mère Église, dans le sein de laquelle leurs pères ont trouvé les salutaires pâturages de la vie, dans laquelle seule se conserve et se transmet entière la doctrine de Jésus-Christ, et se dispensent les mystères de la grâce céleste.

Pour Nous, à qui le même Christ Notre-Seigneur a confié la charge du suprême ministère apostolique, et qui devons, par conséquent, remplir avec le plus grand zèle toutes les fonctions d'un bon pasteur, et aimer d'un amour paternel et embrasser dans notre charité tous les hommes répandus sur la terre, Nous adressons cette Lettre à tous les chrétiens séparés de Nous, et Nous les exhortons encore et les conjurons de revenir en hâte à l'unique bercail du Christ.

*Ardentes prières du pape pour ce retour*

Car nous désirons ardemment leur salut en Jésus-Christ, et nous craignons d'avoir un jour à lui rendre compte, à lui qui est notre juge, si nous ne leur montrions pas, et si nous ne leur donnions pas autant qu'il est en nous le moyen assuré de reconnaître la voie qui conduit au salut éternel. Dans toutes nos prières suppliant et rendant des actions de grâces, nous ne cessons, ni le jour ni la nuit, de demander pour eux humblement et avec instance, au Pasteur éternel des âmes, l'abondance des lumières et des grâces célestes. Et comme, malgré notre indignité, nous sommes son Vicaire sur la terre, les mains étendues, nous attendons avec le désir le plus ardent le retour de nos fils errants à l'Église catholique, afin de pouvoir les recevoir avec amour dans la maison du Père céleste et les enrichir de ses inépuisables trésors. De ce retour si désiré à la vérité et à la communion avec l'Église catholique, dépend non seulement le salut des individus, mais encore de toute la société chrétienne ; le monde entier ne peut jouir de la paix véritable, s'il ne devient un seul troupeau sous un seul pasteur.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 13 septembre 1868,  
et de notre pontificat la vingt-troisième année.



*Jésus enseignant les docteurs*

# LE SEL DE LA TERRE

*Donner le goût de la sagesse chrétienne*

*Revue trimestrielle  
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

---

**Cet article vous a plu ?**

**Vous pouvez :**

[Vous  
abonner](#)

[Découvrir  
notre site](#)

[Faire  
un don](#)

**Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !**